



Quebec Provincial Association of Teachers
L'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec

Monsieur Eric Blackburn

Sous-ministre
Édifice Marie-Guyart, 15e étage
1035, De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur Steven Colpitts

Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation l'Enseignement
supérieur
600, rue Fullum, bureau 10.07
Montréal (Québec) H2K 4L1

Madame Claudia Landry

Conseillère politique Bureau du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 16e étage
1035, De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Protocole d'urgence et campus virtuels – COVID-19

Montréal, le 16 septembre 2020

Madame,

Messieurs,

Comme vous le savez, la réouverture des écoles dans ce contexte si particulier de la pandémie de COVID-19 implique, pour nos commissions scolaires et nos écoles, l'implantation de mesures exceptionnelles afin, notamment, de garantir la continuité des services éducatifs pour les élèves qui bénéficient d'une exemption en raison de leur état de santé ou encore lorsque des groupes d'élèves doivent être mis en quarantaine en cas d'éclosion dans une école. Dans le réseau éducatif anglophone, plusieurs d'entre elles ont procédé à la création d'écoles ou de campus virtuels en plus de développer des protocoles d'urgence, incluant de la mise en place de l'enseignement à distance d'urgence.

Comme nos collègues de la Fédération des syndicats de l'enseignement, qui vous ont interpellé sur le même sujet la semaine dernière, nous avons investigué en début de

semaine sur la situation dans nos milieux et sommes arrivés aux mêmes constats. L'implantation des solutions d'enseignement à distance d'urgence est développée très rapidement et avec peu ou pas d'implication des parties syndicales représentant les enseignantes et enseignants qui sont en première ligne. De plus, comme nous l'avions mentionné auparavant, plusieurs de nos membres n'ont eu que très peu de temps pour s'y préparer adéquatement en début d'année scolaire, ce qui ajoute aux défis auxquels ils font actuellement face.

Nous joignons donc notre voix à celle de nos collègues de la FSE en réclamant du ministère une implication directe dans l'établissement de balises claires et les plus uniformes possibles en lien avec l'établissement de l'enseignement à distance d'urgence afin d'en assurer la qualité et garantir l'équité des services éducatifs pour l'ensemble des élèves du Québec. Plusieurs recommandations ont été mises de l'avant par l'APEQ au cours des derniers mois en lien avec l'enseignement à distance d'urgence ainsi qu'avec l'appui aux élèves HDAA dans ce contexte. En l'absence de lignes directrices claires venant du ministère, nous déplorons l'implantation de mesures trop hétérogènes dans les différents milieux qui ne tiennent pas toujours compte des encadrements légaux relatifs à la profession enseignante.

Comme ce fut le cas depuis le début de la pandémie, nous sommes disposés à collaborer activement avec le ministère et les partenaires de l'éducation afin d'aider à déterminer les meilleures solutions en lien avec la réalité des enseignantes et des enseignants qui travaillent sans relâche et avec engagement en première ligne, et ce, dans l'intérêt primordial de nos élèves.

Cordialement vôtre,



Heidi Yetman
Présidente QPAT-APEQ